

# SYNODE DU 4 DECEMBRE 2019



## A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTES ET SUPPLEANTS

Il n'y a pas d'élections complémentaires

## B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

### **Conseil synodal**

Mme Anne Kaufmann

### **Synode missionnaire**

Mme Yvena Garraud Thomas

## C. VALIDATION DE LA VICE-PRESIDENCE DU BUREAU DU SYNODE

### **Vice-président du Bureau du Synode**

M. Laurent Widmer

## D. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

### a) **Rapport de la Commission synodale**

#### **RESOLUTION 184-A**

Le Synode confirme les objectifs donnés à la Commission synodale, hormis l'objectif d'équilibre financier pour l'exercice 2022, et lui demande de poursuivre sa mission avec le Conseil synodal.

### b) **Budget 2020**

#### **RESOLUTION 184-B**

Le Synode adopte le budget 2020.

### c) **Rapport n°1 du Conseil synodal sur la politique Asile de l'EREN 2019-2023**

#### **RESOLUTION 184-C**

Le Synode adopte la politique d'asile de l'EREN 2019-2023 : une triple présence sous formes de soutien spirituel, de solidarité communautaire ainsi que d'information et d'engagement citoyen.

#### **RESOLUTION 184-D**

Le Synode maintient le principe d'un engagement de 0.75 EPT hors tableau des postes pour que l'EREN puisse remplir sa mission auprès des personnes migrantes et réfugiées, et cela jusqu'en décembre 2023.

#### **RESOLUTION 184-E**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'avancement de la politique asile en décembre 2021.

#### **RESOLUTION 184-F**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur sa politique asile pour la législature suivante (2024-2027) en juin 2023.

## E. MOTION

La motion suivante de la paroisse du Val-de-Travers est acceptée :

### RESOLUTION 184-G

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter si possible en décembre 2020 un rapport sur le Fonds Immobilier de l'EREN. Le rapport traitera notamment des questions suivantes :

- Opportunité pour l'EREN de conserver un Fonds Immobilier
- Dispositions en cas de dissolution du Fonds Immobilier
- Dispositions pour distribuer les excédents aux prêteurs en cas de capitalisation du Fonds
- Dispositions permettant un remboursement partiel aux paroisses prêteuses afin d'équilibrer les participations de celles-ci
- Diminution du capital du Fonds sans remettre en cause l'existence de celui-ci
- Possibilité d'utiliser la capitalisation du Fonds et éventuellement une partie de celui-ci pour financer des projets porteurs pour l'EREN

AU NOM DU SYNODE :

La présidente,



Esther Berger

Le secrétaire,



Frédéric Jakob